



Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019





1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA SEPTIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2017-2018)	4
2.1	Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	11
4.1	Interventions et accidents	11
4.2	Inspections réalisées au cours de l'année	13
4.3	Travaux	14
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	16
5.1	Comptes clients	16
5.2	Plaintes et demandes d'information	21
6	ANNEXE	23



1 INTRODUCTION

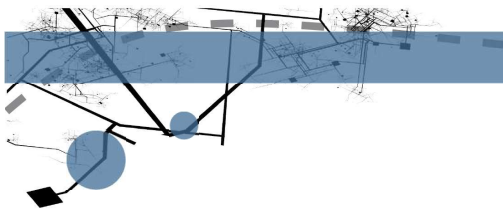
Le 13 septembre 2007, le ministre des Transports (le Ministère) a signé une Entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation. Comme prévu dans l'entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la dernière année soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du Ministère



2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA HUITIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2018-2019)

2.1 Achalandage

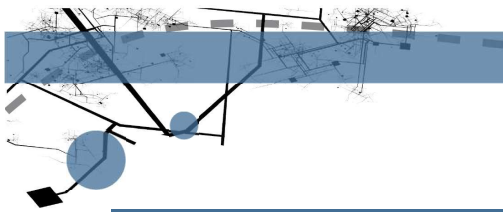
Au cours de la dernière année, plus de 18,4 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une augmentation de 6,1% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à un peu moins de 17,4 millions de passages. On peut aussi observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et la période hivernale.

Au total pour l'année, près de 82% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Il est aussi important de noter que les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'année d'exploitation (au mois de juin), comme le montrent les montants inscrits à la grille tarifaire présentée en annexe.

L'atteinte de certains niveaux d'achalandage (moyenne annuelle et en heures de pointe direction principale) est aussi un facteur à l'origine des hausses de tarifs. La nouvelle grille tarifaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 ne comporte pas de hausses de tarifs en lien avec le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat.

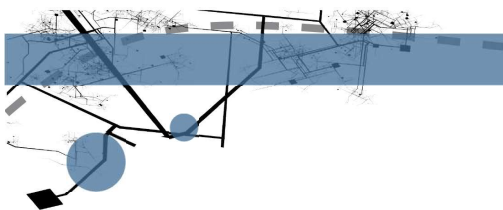


Portrait de l'achalandage – Année 2018-2019 : 18 481 989 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Juin 2018	1 584 153	30	52 805	48 051	3 205
Juillet 2018	1 511 246	31	48 750	48 357	2 690
Août 2018	1 609 721	31	51 926	48 753	2 825
Septembre 2018	1 563 567	30	52 119	48 903	3 363
Octobre 2018	1 658 791	31	53 509	49 164	3 370
Novembre 2018	1 559 874	30	51 996	49 295	3 184
Décembre 2018	1 408 997	31	45 452	49 406	2 779
Janvier 2019	1 359 000	31	43 839	49 568	2 739
Février 2019	1 349 183	28	48 185	49 725	3 033
Mars 2019	1 516 348	31	48 914	49 905	3 063
Avril 2019	1 609 181	30	53 639	50 317	3 307
Mai 2019	1 751 928	31	56 514	50 636	3 341

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels

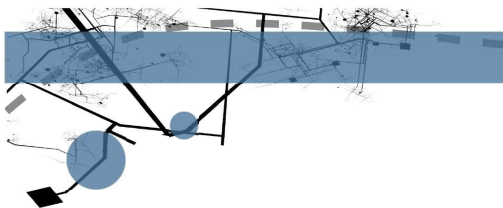


Portrait de l'achalandage – Année 2017-2018 : 17 420 058 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Juin 2017	1 480 497	30	49 350	45 340	2 982
Juillet 2017	1 392 605	31	44 923	45 466	2 606
Août 2017	1 457 440	31	47 014	45 655	2 677
Septembre 2017	1 508 925	30	50 298	45 834	3 237
Octobre 2017	1 563 246	31	50 427	46 175	3 336
Novembre 2017	1 512 110	30	50 404	46 395	3 240
Décembre 2017	1 368 387	31	44 142	46 536	2 785
Janvier 2018	1 299 922	31	41 933	46 729	2 685
Février 2018	1 291 849	28	46 137	46 904	3 003
Mars 2018	1 450 754	31	46 799	47 102	2 994
Avril 2018	1 458 834	30	48 628	47 370	3 153
Mai 2018	1 635 489	31	52 758	47 726	3 286

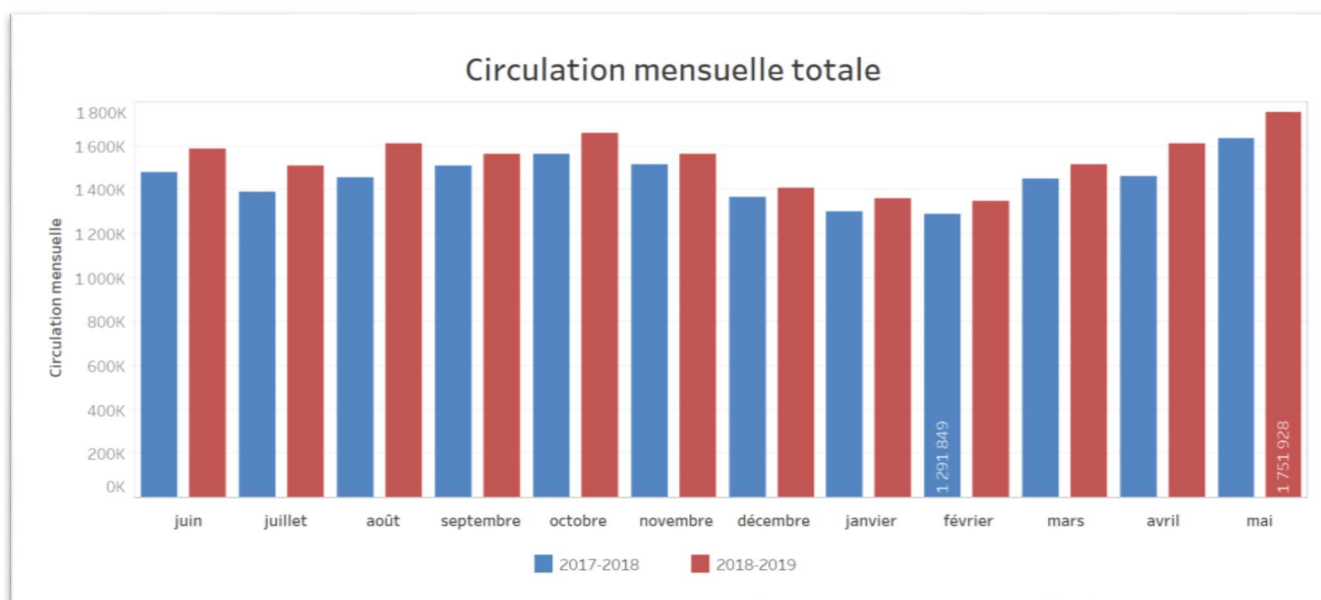
*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels

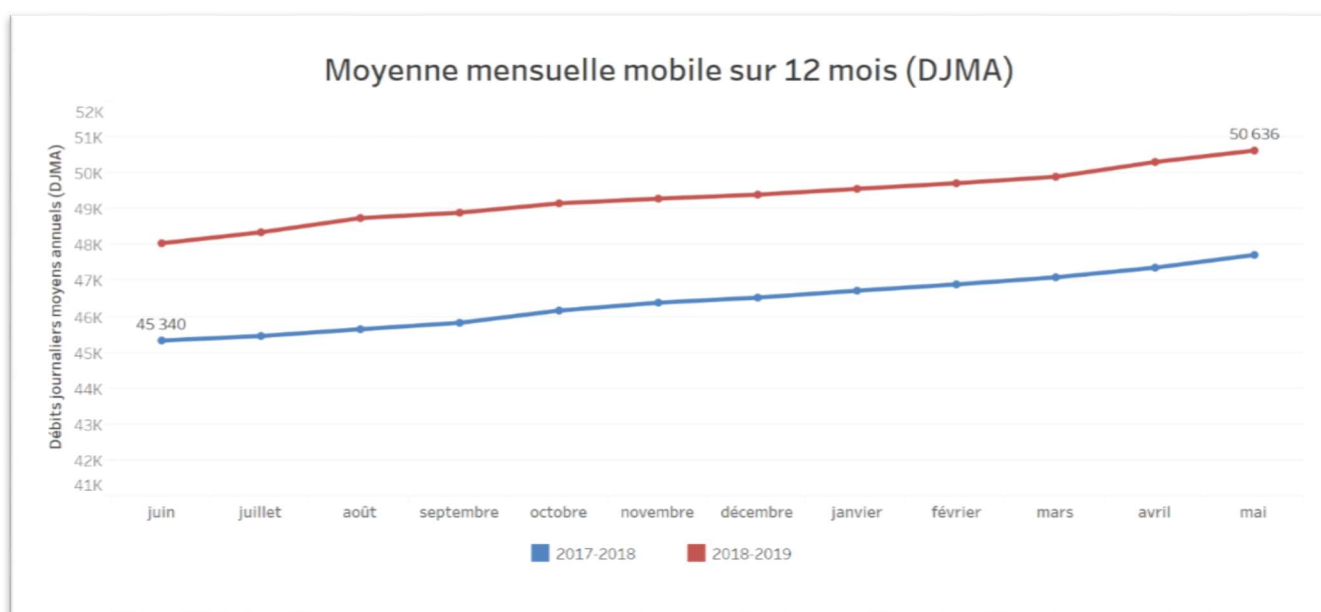


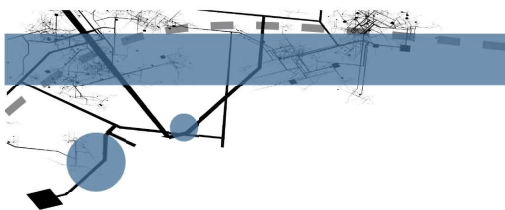
Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

Circulation mensuelle – Comparaison 2018-2019 / 2017-2018

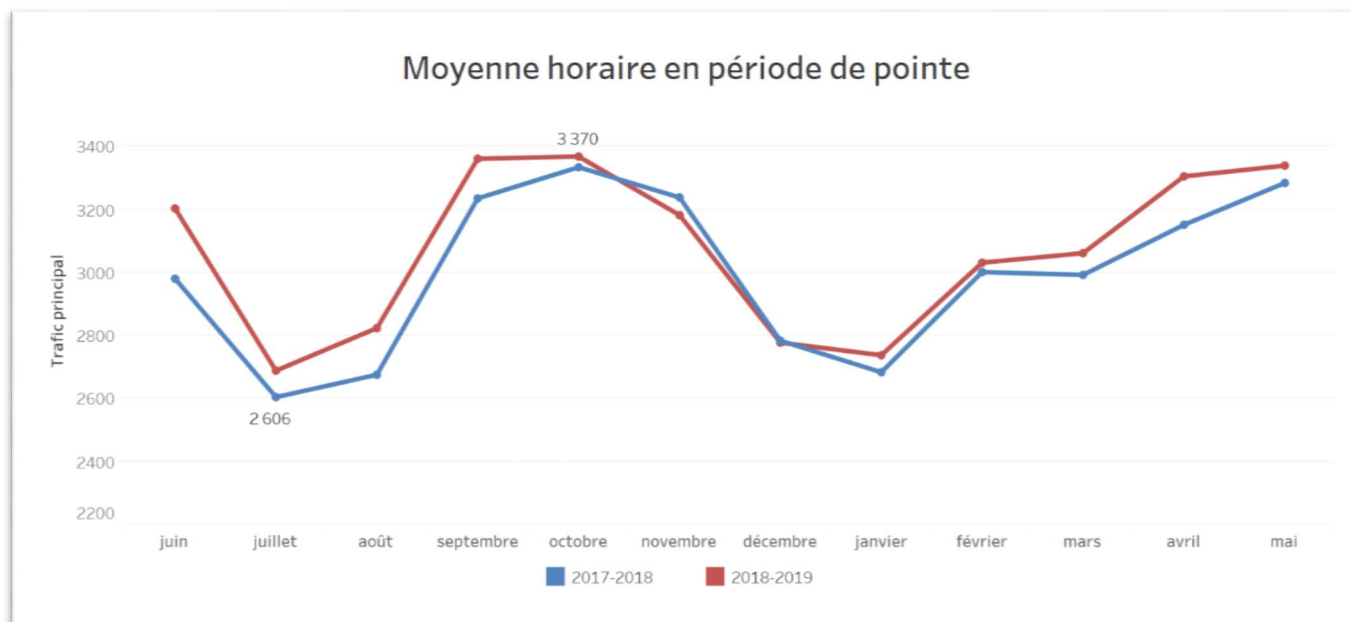


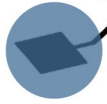
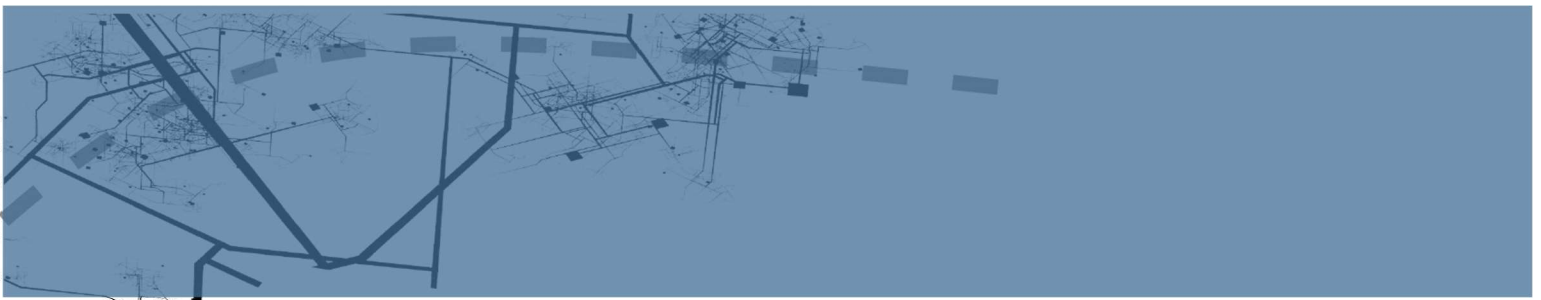
Débits journaliers moyens annuels[†] – Comparaison 2018-2019 / 2017-2018





Circulation en période de pointe – Comparaison 2018-2019 / 2017-2018





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

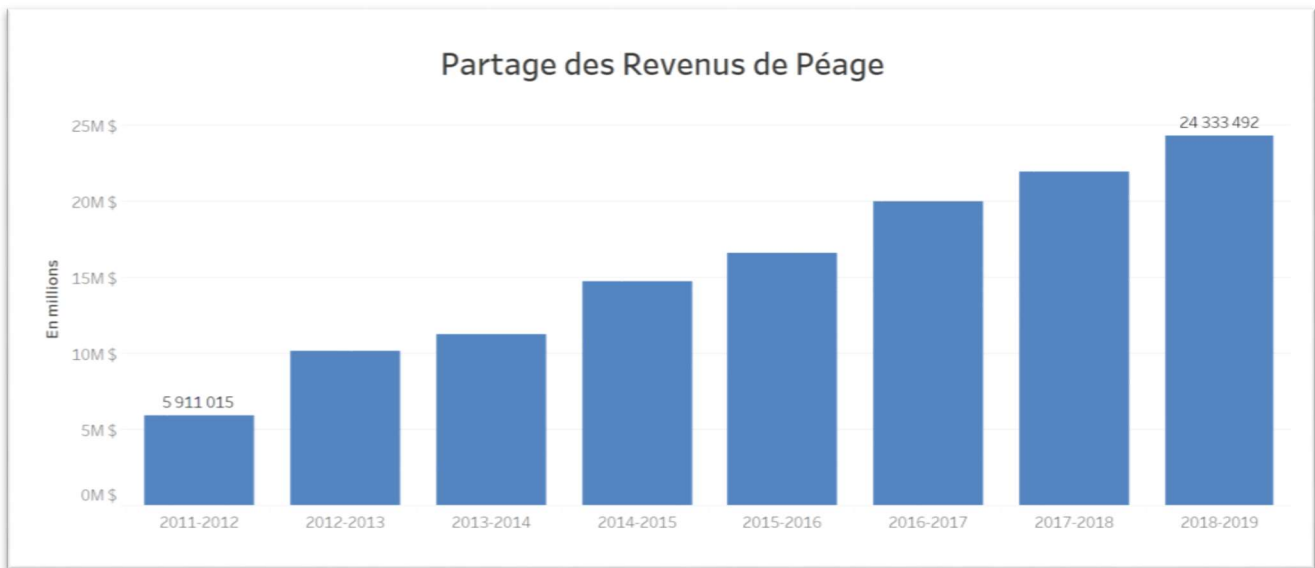
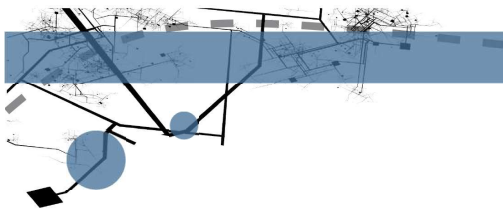
Des revenus de 24 millions de dollars pour le Ministère en 2018-2019

L'entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'Entente de partenariat.

Pour la huitième année d'exploitation, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 24 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage en hausse, comparativement à 22 millions de dollars l'année précédente. Après huit années d'exploitation, le montant cumulé atteint près de 125 millions.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

Pour connaître la grille tarifaire en vigueur entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, veuillez-vous référer à l'annexe du présent rapport. L'entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année. Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de seuils d'achalandage comme prévu dans l'entente de partenariat.



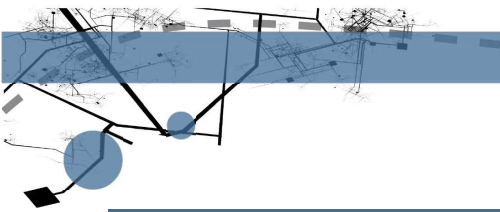
4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

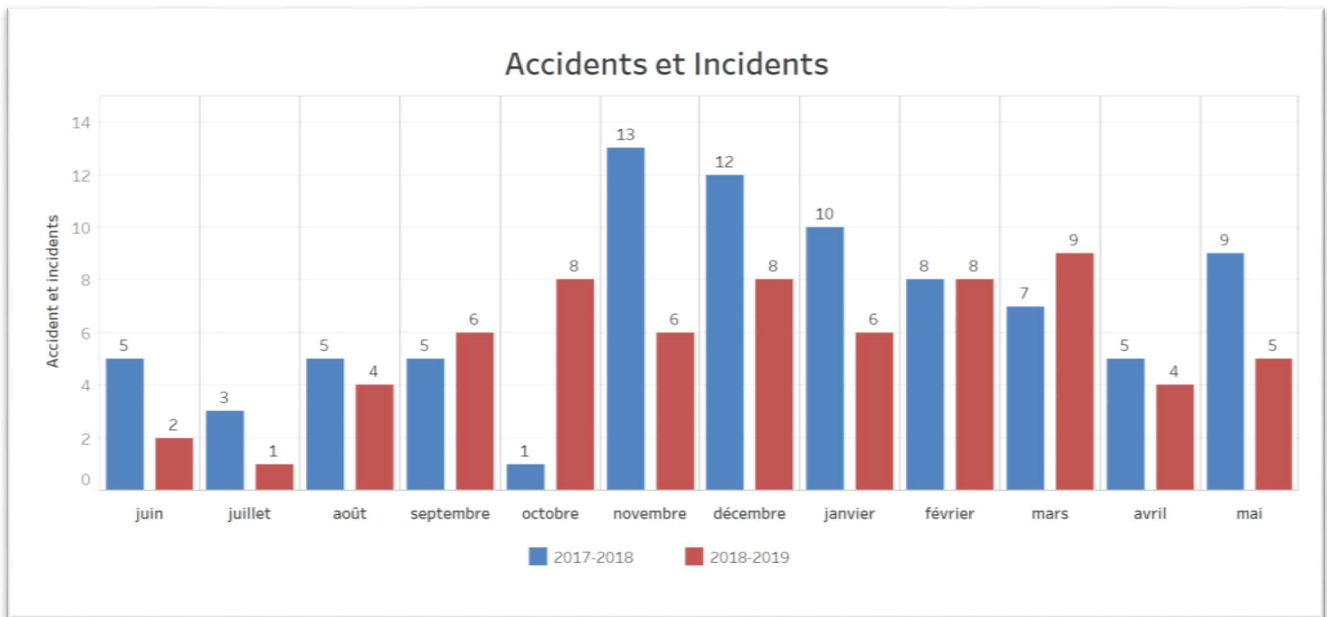
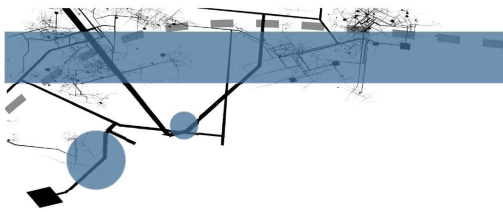
Interventions et accidents – Année 2018-2019					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2018	0	2	35	0	81
Juillet 2018	1	0	40	0	83
Août 2018	1	3	38	0	100
Septembre 2018	0	6	56	0	68
Octobre 2018	7	1	42	1	86
Novembre 2018	1	5	34	0	64
Décembre 2018	6	2	45	1	61
Janvier 2019	1	5	38	3	84
Février 2019	3	5	38	1	73
Mars 2019	4	5	39	5	54
Avril 2019	0	4	58	0	73
Mai 2019	5	0	51	1	111
TOTAL	28	38	531	12	938



Interventions et accidents – Année 2017-2018

	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2017	0	5	49	0	77
Juillet 2017	0	3	41	0	67
Août 2017	0	5	47	4	92
Septembre 2017	1	4	41	5	56
Octobre 2017	0	1	30	0	63
Novembre 2017	5	8	40	0	82
Décembre 2017	4	8	33	0	88
Janvier 2018	4	6	36	0	72
Février 2018	1	7	30	0	85
Mars 2018	1	6	38	1	48
Avril 2018	0	5	25	2	55
Mai 2018	2	7	39	0	77
TOTAL	18	65	449	12	862

1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).



4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de cette année d'exploitation, soit de juin 2018 à mai 2019, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et CA25, les inspections suivantes ont été effectuées :

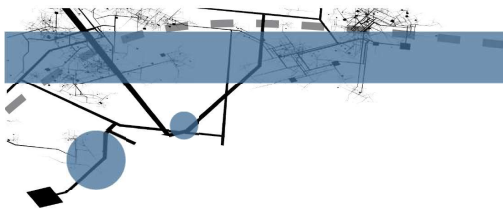
- **Inspection des structures**

Une inspection générale a été faite selon les exigences du Ministère. Cette inspection a été réalisée au cours du mois de mai et juin 2018. Les inspections ont révélé que les structures sont dans un bon état, les défauts constatés sont pour la plupart mineurs et représentatifs de l'âge des structures.

- **Inspection des chaussées**

Les mesures de l'indice de rugosité international (IRI) pour la période hivernale ont été faites en mars 2019. Les résultats étaient conformes.

L'évaluation de l'uni, l'orniérage et les fissures des chaussées ont été réalisés le 29 mai 2018. Il y a eu quatre secteurs déficients et ceux-ci ont été corrigés par microplanage.



- **Inspection des infrastructures**

Les inspections des infrastructures ont été réalisées au cours des mois de juin et juillet 2018. Les réparations ont été réalisées avant le 15 octobre 2018, conformément aux exigences de l'entente.

4.3 Travaux

Il n'y a pas eu de travaux majeurs par CA25 au cours de la période de juin 2018 à mai 2019. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

Voici une liste de certains travaux faits durant l'année :

Infrastructures

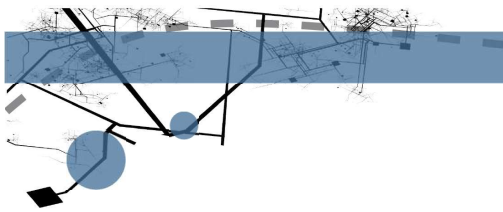
- Balayer et nettoyer les voies de circulation et des accotements
- Balayer et nettoyer afin d'enlever les débris
- Balayer et nettoyer la piste multifonctionnelle
- Nettoyer les structures
- Enlever les graffitis
- Ramasser les carcasses d'animaux

Chaussée

- Marquer la chaussée
- Réparer les nids de poule

Dispositifs de retenue

- Entretenir des dispositifs de retenue et atténuateur d'impact
- Réparer les dispositifs de retenue et atténuateurs d'impact



Entretien d'hiver

- Réaliser le déneigement de la route ainsi que des dispositifs de retenue
- Effectuer le déglacage de la chaussée

Abords de route

- Entretenir les espaces verts, talus et aménagements paysagers
- Faire les tontes de gazon
- Réparer des clôtures
- Entretenir les écrans antibruit
- Entretenir les bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux

Entretien des structures

- Entretenir toutes les structures du réseau A25 (Montréal, pont principal et Laval)

Signalisation et système d'éclairage

- Réparer les panneaux de signalisation
- Relamper les lampadaires

Système de télésurveillance

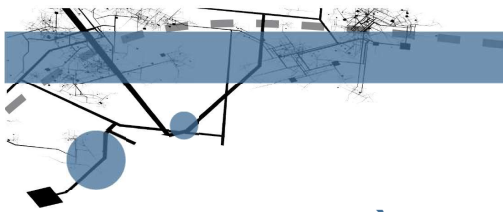
- Effectuer l'entretien et la maintenance du système de caméras
- Réactiver occasionnellement des composantes du système de détection des véhicules à la suite des appels du Ministère
- Entretenir le bâtiment principal abritant la salle de contrôle et son système de télésurveillance.

Suivi environnemental

- Analyser la qualité de l'eau de surface

Le Ministère est informé sur une base mensuelle des activités d'entretien effectuées. Des audits sont réalisés de façon régulière par ce dernier afin de s'assurer du respect des exigences prévues à l'Entente de partenariat. Le système qualité de CA25 qui est en place prévoit aussi un programme d'audits internes et externes.

Pour la prochaine année d'exploitation, le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le système de péage du pont de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, à chacun des passages sur le pont, un avis de paiement est envoyé à l'adresse du propriétaire du véhicule enregistrée à la SAAQ.

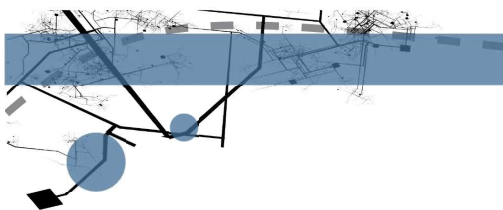
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les trois principaux sont les suivants : le nombre d'essieux, la hauteur du véhicule et l'heure du passage. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

5.1 Comptes clients

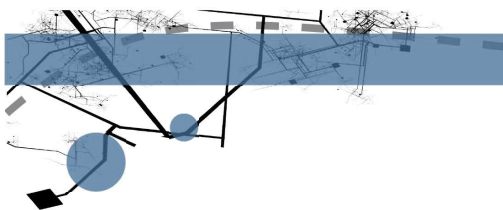
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la huitième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 319 396 en mai 2019, en hausse comparativement à 285 415 en mai 2018.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3,33 \$ (montant indexé au 1^{er} juin de chaque année) par passage, en plus du tarif de péage.



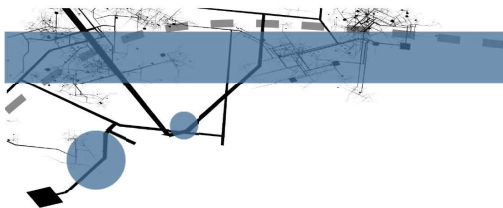
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2018-2019

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2018	288 938	38 598	327 536	1 584 153	1 278 711	80,7%
Juillet 2018	292 359	45 482	337 841	1 511 246	1 187 033	78,5%
Août 2018	296 326	46 243	342 569	1 609 721	1 282 678	79,7%
Septembre 2018	299 700	49 434	349 134	1 563 567	1 273 317	81,4%
Octobre 2018	302 775	50 166	352 941	1 658 791	1 378 107	83,1%
Novembre 2018	305 204	50 002	355 206	1 559 874	1 305 313	83,7%
Déc. 2018	306 495	50 403	356 898	1 408 997	1 168 751	82,9%
Janvier 2019	308 448	51 031	359 479	1 359 000	1 145 483	84,3%
Février 2019	310 104	56 871	366 975	1 349 183	1 138 246	84,4%
Mars 2019	312 563	54 109	366 672	1 516 348	1 273 816	84,0%
Avril 2019	315 418	44 113	359 531	1 609 181	1 342 885	83,5%
Mai 2019	319 396	51 792	371 188	1 751 928	1 452 501	82,9%

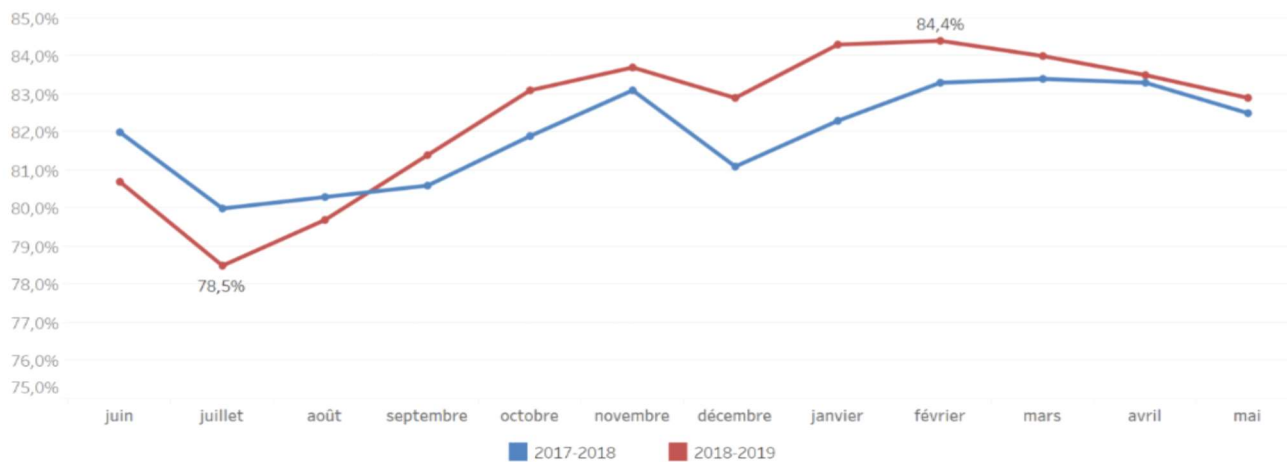


Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2017-2018

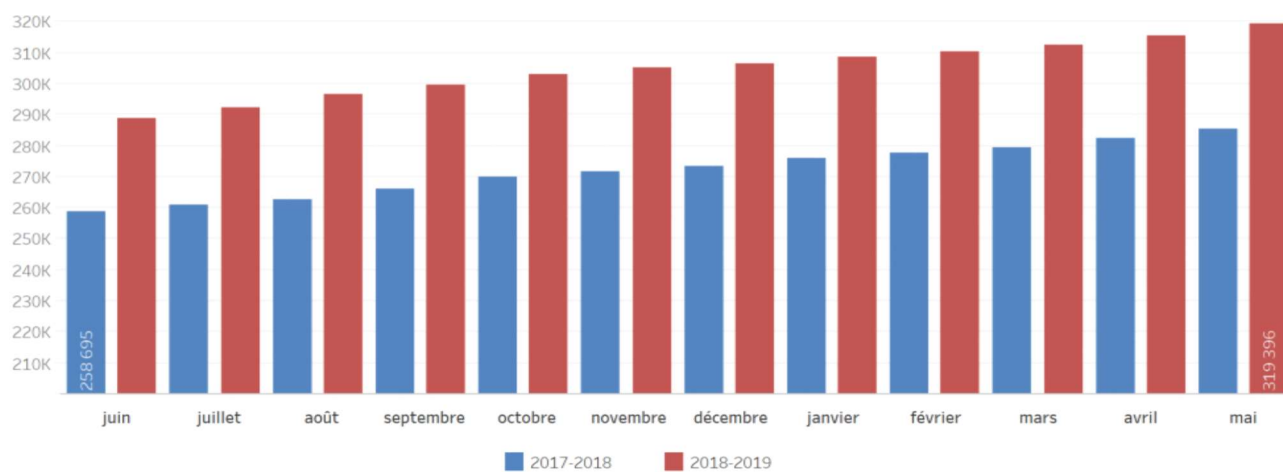
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2017	258 695	17 948	276 643	1,480,497	1,214,319	82.0%
Juillet 2017	260 879	17 978	278 857	1,392,605	1,113,827	80.0%
Août 2017	262 518	17 884	280 402	1,457,440	1,170,746	80.3%
Septembre 2017	266 129	17 838	283 967	1,508,925	1,216,007	80.6%
Octobre 2017	269 872	17 749	287 621	1,563,246	1,280,421	81.9%
Novembre 2017	271 453	17 717	289 170	1,512,110	1,257,036	83.1%
Déc. 2017	273 555	19 266	292 821	1,368,387	1,109,563	81.1%
Janvier 2018	275 850	19 671	295 521	1,299,922	1,069,952	82.3%
Février 2018	277 506	19 897	297 403	1,291,849	1,076,193	83.3%
Mars 2018	279 564	20 896	300 460	1,450,754	1,210,540	83.4%
Avril 2018	282 226	21 236	303 462	1,458,834	1,214,628	83.3%
Mai 2018	285 415	36 434	321 849	1,635,489	1,349,566	82.5%



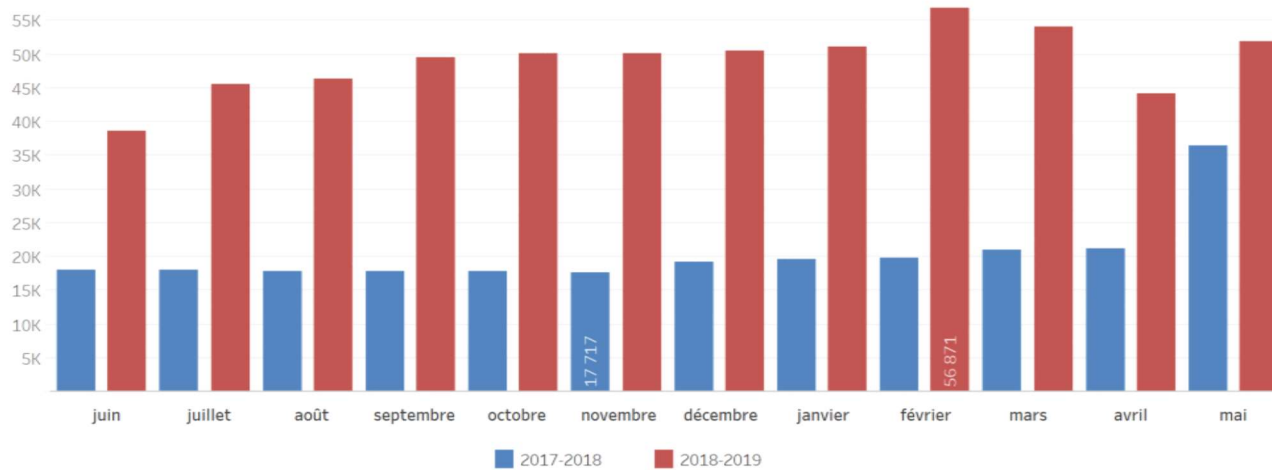
Taux d'utilisation (passage) avec compte

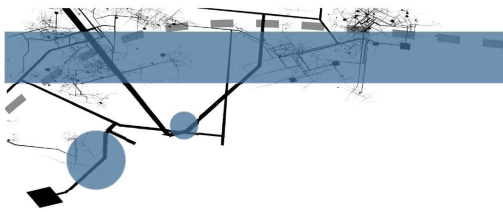


Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte



Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo

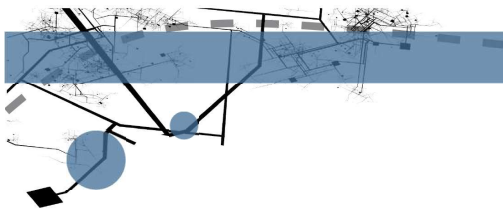




5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la dernière année d'exploitation, environ 23 000 interactions mensuelles ont eu lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle (appels, courriels, comptoir). La majorité des demandes concernaient la maintenance de compte, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

	Plaintes – Année 2018-2019		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2018	1 584 153	27	1
Juillet 2018	1 511 246	49	5
Août 2018	1 609 721	49	2
Septembre 2018	1 563 567	53	4
Octobre 2018	1 658 791	45	10
Novembre 2018	1 559 874	44	8
Déc. 2018	1 408 997	39	7
Janvier 2019	1 359 000	44	9
Février 2019	1 349 183	32	4
Mars 2019	1 516 348	51	4
Avril 2019	1 609 181	47	7
Mai 2019	1 751 928	22	4



	Plaintes – Année 2017-2018		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2017	1 480 497	38	1
Juillet 2017	1 392 605	15	3
Août 2017	1 457 440	51	7
Septembre 2017	1 508 925	29	3
Octobre 2017	1 563 246	46	3
Novembre 2017	1 512 110	37	4
Déc. 2017	1 368 387	24	1
Janvier 2018	1 299 922	41	2
Février 2018	1 291 849	17	4
Mars 2018	1 450 754	41	4
Avril 2018	1 458 834	40	1
Mai 2018	1 635 489	40	5

6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,67\$		1,17\$		1,67\$		1,17\$				1,17\$				1,17\$	
Catégorie C, tarif par essieu	3,34\$		2,34\$		3,34\$		2,34\$				2,34\$				2,34\$	

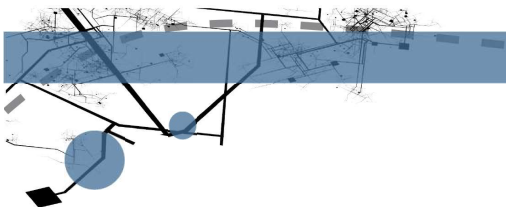
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

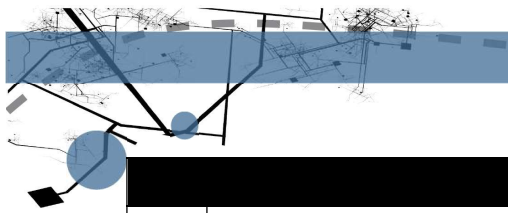
HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,11\$	1,11\$	1,11\$
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,77\$	2,77\$	2,77\$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,33\$	3,33\$	3,33\$
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{ère} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	5,55\$	5,55\$	5,55\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	35,00\$	35,00\$	35,00\$

* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux applicables pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	38,87\$	38,87\$	38,87\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 1.2% par mois**, ou 14,4% annuellement		

** Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêt devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%.

